Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20261030-50_26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 50/26

Le mercredi 30 octobre 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire.
Date de la convocation : 20 octobre 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 15
Présents : M. Ronan COUDRAIS, Maire, Mme Sylvie MONNIER, Mme Elodie HAMON, M. Yves PAPAIL, adjoints.
M. Stéphane BELLESOEUR, Mme Johanna LE CLECH JOUBAIRE, Mme Florence PAVOINE, Mme Solédane MOREL, M. Lucien COMBES, Mme Véronique BOUGEARD, M. Jean-François COUROUSSE, Mme Nadia CHEKKAT, Mme Gwendolyne BOULOT
Pouvoirs : Jean-François CLAIRON à Lucien COMBES, Alain MOREL à Jean-François COUROUSSE
Secrétaire de séance : Nadia CHEKKAT

****

OBJET : JEUNESSE – CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Vu l'avis du groupe de travail conseil municipal des jeunes

Madame Sylvie MONNIER, adjointe, présente la proposition de création d'un conseil municipal des jeunes (CMJ), sa création est conditionnée à une délibération du conseil municipal.

Le groupe de travail préconise d'inclure les enfants de CE2 et CM1 pour un mandat de 2 ans.

Cette instance est purement consultative et ne dispose pas de pouvoir décisionnel mais peut être force de propositions auprès des élus.

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** un conseil municipal des jeunes
- **DE DESIGNER** Sylvie MONNIER, Johanna LE CLECH JOUBAIRE et Solédane MOREL comme responsables de l'assemblée ainsi constitué.

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	15
POUR ……..	15
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ronan COUDRAIS

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 6 novembre 2026
- De l'affichage le : 6 novembre 2026